



**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI  
(BRH)**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA SÉLECTION D'UNE FIRME POUR  
LA REALISATION D'ETUDES DE FAISABILITE DES PROJETS PRIORITAIRES ET  
L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE**

**(CSMP/BRH-1718-DP-110-023)**

**REPORT**

La Banque de la République d'Haïti (BRH), organisme public jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, ayant son siège principal à Port-au-Prince, compte recruter une firme de consultation qui aura pour mission d'accompagner le Gouvernement Haïtien dans :

- 1) la réalisation d'études de faisabilité des projets stratégiques prioritaires ;
- 2) le montage des dossiers d'appel d'offres pour ces projets prioritaires, la participation à l'évaluation et à la sélection des firmes d'exécution ;
- 3) l'élaboration de plans destinés à faire la promotion auprès des potentiels investisseurs pour obtenir les fonds nécessaires pour la réalisation desdits projets.

Dans le cadre des missions ci-dessus décrites, le soumissionnaire devra proposer et assister le Gouvernement dans le montage institutionnel et juridique devant permettre le développement de partenariat public-privé, conduire des études de faisabilité dans les domaines visés.

Ces projets seront élaborés dans les domaines suivants :

- Développement touristique ;
- Développement d'infrastructures urbaines comprenant reconstruction et rénovation urbaine, réorganisation de transport en commun (liste exhaustive) ;
- Création d'un parc technologique et d'un centre financier à l'île de la Gonâve ;

À cet effet, la BRH invite les intéressés à soumettre leurs expressions d'intérêt conformément à la loi du 10 juin 2009 (article 35) fixant les Règles Générales Relatives aux Marchés Publics et aux Conventions de Concession d'Ouvrage de Service Public. Les firmes nationales et internationales doivent fournir toutes les informations qu'elles jugent utiles à l'établissement de leur qualification pour l'exécution de ces prestations, notamment :

FD-

- Leur présentation ;
- Les pièces légales :
  - Pour les firmes étrangères, la copie de leurs statuts et de l'acte constitutif de l'entreprise dûment authentifiés;
  - Pour les firmes haïtiennes: le quitus fiscal de type C, le certificat de patente spécifique à l'objet du marché, la carte d'immatriculation fiscale ou matricule fiscal, la copie du moniteur de publication des statuts (pour les sociétés anonymes) ou l'avis de formation publié dans un journal à grand tirage du pays (pour les sociétés en noms collectifs), la copie de la carte d'identité professionnelle (pour les entreprises individuelles)
- Les trois derniers états financiers certifiés par un Comptable Professionnel Agrée ;
- Les références sur des missions similaires réalisées durant les cinq (5) dernières années ;
- La preuve qu'elles comptent au moins dix (10) années d'expérience continue dans les services d'expertise conseil à l'échelle internationale;
- Expérience de travail en Haïti ou dans des économies similaires;
- Curriculum Vitae des intervenants faisant partie du personnel du Consultant (Niveau de formation et d'expérience) dans les domaines suivants : finance, transport, développement d'infrastructure, développement touristique, génie industrielle, partenariat public-privé et en gestion de projets. (Licence, minimum de 4 années d'études universitaires complétées avec succès);
- Un mandat notarié autorisant le représentant légal à engager la firme dans le cadre du marché.

Les critères de sélection des candidats sont déterminés de manière à juger de leur capacité à exécuter les prestations proposées et qui feront l'objet du marché. Ces critères sont les suivants :

**a) Expérience du consultant (40 points)**

L'expérience du candidat est jugée sur la base de son nombre d'années d'expérience dans le domaine et du nombre de prestations similaires exécutées durant les 10 dernières années soit :

Nombre d'années d'expérience (n) (20 pts) :

Aucune expérience	: 0 point
1 - 5 ans	: 5 points
6 - 10 ans	: 15 points
> 10 ans	: 20 points

Et

Nombre de prestations (p) (20 pts) :

Aucune prestation	: 0 point
1 - 3 prestations	: 5 points
4 - 5 prestations	: 10 points
6 - 10 prestations	: 15 points
> 10 prestations	: 20 points

*F.N.*

Le candidat devra fournir les preuves de son expérience en incluant dans son dossier des copies des certificats d'attestation. Le candidat devra obtenir une note minimal de 28/40 points pour être qualifié.

$$F = E + P$$

F : note du candidat

E : points obtenus pour la rubrique Expérience;

P : points obtenus pour la rubrique Prestations

#### **b) Expérience du personnel (40 points)**

L'expérience du personnel du candidat est notée sur la base des qualifications et de l'expérience des principaux intervenants dans le domaine :

##### Qualification

Aucun titre : 0 point

Diplôme universitaire ou licence : 10 points

Maitrise : 15 points

Doctorat : 20 points

##### Expérience (e)

Moins de 5 ans : 0 point

6-10 ans : 10 points

11 - 20 ans : 15 points

> 20 ans + : 20 points

Chaque intervenant sera évalué séparément et devra obtenir une note de 28/40 points pour être éligible. Les copies des diplômes des principaux intervenants seront incluses dans le dossier.

$$I = Q + E$$

I : note de l'intervenant;

Q : points obtenus pour la rubrique qualification

E : points obtenus pour la rubrique Expérience.

Puis le calcul de la moyenne sera effectué en vue d'obtenir le score global pour les intervenants selon la formule :  $M = (x_1 + y_1 + z_1 + \dots) / n$ .

M : score global pour le critère "Intervenant"

X<sub>1</sub>, y<sub>1</sub>, z<sub>1</sub> : note individuelle des différents intervenants;

N : nombre d'intervenants

Le score final sera calculé selon la formule :  $S = I + M$

Seules les firmes ayant obtenu une note supérieure à 56/80 seront invitées à participer à la demande de proposition.

#### **c) Conformité des documents légaux et administratifs**

Pour tout document manquant ou non conforme le candidat sera disqualifié.

Fin

La firme sera engagée pour un mandat d'une (1) année, renouvelable une fois afin de couvrir les deux (2) exercices fiscaux 2018-2019, 2019-2020.

Les firmes intéressées sont invitées à faire parvenir ou à déposer leur dossier de candidature en trois exemplaires (un original et deux copies) sous enveloppe fermée et scellée portant la mention « **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la réalisation d'études de faisabilité des projets prioritaires, le recrutement des firmes d'exécution et l'élaboration de la stratégie de promotion** », au plus tard, le lundi 17 septembre 2018, à 10 h 00 a.m.

L'ouverture des plis aura lieu trente minutes après l'heure limite de leur réception à l'adresse suivante :

Banque de la République d'Haïti

c/o Commission Spécialisée des Marchés Publics

Angle des rues Pavée et du Quai,

Port-au-Prince, Haïti

Téléphone (509) 22 99 1210, (509) 22 99 1171, Fax (509) 22 99 1045

E-mail : [csmp@brh.ht](mailto:csmp@brh.ht)

Les résultats de la pré-qualification seront publiés dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours ouvrables suivant la séance d'ouverture des plis. Les dossiers incomplets seront rejetés. Seules les firmes ayant obtenu le score minimal de 70 points seront invitées à participer à la « Demande de Propositions ».

Port-au-Prince, le 3 septembre 2018.



Jean Baden Dubois

